



Conseil départemental

Extrait du Procès-verbal de la séance du 08/03/2022

N°: 283412 / BP 2022 - 2 - Commission Plénière

Objet : Retrait de la délibération du 14 décembre 2021 relative à l'expérimentation d'un revenu de base pour les jeunes haut-garonnais et haut-garonnaises de 18 à 24 ans dans le cadre de la loi 2021-467 du 19 avril 2021 relative à la simplification des expérimentations

Le Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 14 décembre 2021 relative à l'expérimentation d'un revenu de base pour les jeunes haut-garonnais et haut-garonnaises de 18 à 24 ans dans le cadre de la loi 2021-467 du 19 avril 2021 relative à la simplification des expérimentations ;

Considérant le courrier du Préfet de la Haute-Garonne au Président du Conseil départemental du 4 février 2022 ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental et sur proposition de son Rapporteur,

Décide

Article unique : de retirer la délibération du 14 décembre 2021 relative à l'expérimentation d'un revenu de base pour les jeunes haut-garonnais et haut-garonnaises de 18 à 24 ans dans le cadre de la loi 2021-467 du 19 avril 2021 relative à la simplification des expérimentations.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

52 "Pour" : Mme Artigues, M. Bagnéris, Mmes Barrière, Baylac, MM. Boureau (procuration Mme Malric), Bouteloup (procuration M. Méric), Mmes Boyer, Courade (procuration M. Fabre), Croquette, MM. Cujives, De Scorraïlle, Mme Degers, MM. Denouvion, Deuilhé (procuration Mme Vieu), Duclos, Dumoulin, Fabre, Mme Farcy, M. Fellah, Mme Floureusses (procuration M. Denouvion), MM. Fouchier, Gabrieli (procuration Mme Boyer), Mme Geil-Gomez, M. Gibert, Mme Goffre-Pedrosa, M. Gojard, Mme Hardy, M. Hébrard (procuration Mme Siorat), Mme Honvault, MM. Klotz, Laffont, Mmes Lamant, Laurenties-Barrère, Leclerc (procuration Mme Vezat-Baronia), MM. Llorca, Lubac, Mmes Lumeau-Préceptis, Malric, MM. Méric, Péré, Mme Poumirol, M. Rival (procuration M. Vincini), Mme Saint-Aubain, M. Simion, Mme Siorat, MM. Suaud, Taravella, Mmes Touzet, Vezat-Baronia, Vieu, M. Vincini et Mme Volto (procuration M. Laffont).

2 "Absents" : Mmes El Kouacheri et Masella.

Signé

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental

Date d'accusé de réception de la Préfecture de la Haute-Garonne : 22/03/2022 - n° AR 031-223100017-20220308-lmc10000283541-DE